

Collectif Employeurs-Syndicats de l'Economie Sociale et Solidaire en Bretagne



Motion d'encouragement à l'attention des Parlementaires

Mesdames, Messieurs,

Les Parlementaires,

Depuis plus d'un an, nous vous écrivons régulièrement et vous rencontrons pour vous alerter sur la situation du secteur social et médico-social. Des actions similaires ont également été entreprises par les fédérations, unions, syndicats employeurs et salariés de notre secteur.

Vous avez été sensibles à nos messages et nous tenons à vous en remercier.

Le retour de la conférence nationale des métiers du 18 février dernier apporte une évolution positive importante pour l'accessibilité au Ségur à une plus grande partie des professionnels concernés, sans que la liste exhaustive des métiers concernés ne soit aujourd'hui connue.

Néanmoins, au-delà de ces évolutions il nous semble indispensable qu'elles soient complétées par :

- Une extension de l'attribution de la prime Ségur de 183 € à TOUS les professionnels de nos services et établissements. Les agents administratifs, techniques... contribuent de la même manière à la continuité de nos missions d'intérêt général auprès des publics vulnérables que les professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Cette demande reprend le positionnement du gouvernement pour la quasi-intégralité des professionnels de la fonction publique hospitalière.
- L'extension de la prime Ségur aux professionnels des autres branches du secteur social (petite enfance, animation, ...).
- Des budgets consolidés auprès des organisations pour financer intégralement les dispositions Ségur ET les dispositions de l'avenant 43 pour le secteur associatif de l'aide à domicile à but non lucratif. Les manques de financement sont importants à ce jour et mettent en difficulté nos associations.

De plus, en raison de la guerre en Ukraine, les services à domicile sont particulièrement et gravement impactés par l'inflation exponentielle des prix du carburant. En effet, la structuration et tarification des services à domicile amène - *très majoritairement* – les services à imposer aux professionnels l'utilisation de leur véhicule personnel pour mener à bien les missions d'accompagnement auprès des personnes dépendantes. Or l'indemnité kilométrique de déplacement reste plafonnée et financée à 0,35 Euros/kilomètre depuis 2010.

[Pour mémoire en 2010, les carburants avaient connu une inflation historique de 14% en un an pour des coûts annuels moyens de 1,1467 Euros du litre de gasoil, 1,3464 Euros du litre de sans plomb 95 et 1,3821 Euros du litre de sans plomb 98].

Cette indemnité s'avère à présent très nettement insuffisante pour couvrir les coûts de carburant et d'entretien... des véhicules des professionnels : leur reste à charge devient proportionnellement exponentiel aux hausses des carburants. Cette situation impacte considérablement les ressources des professionnels du domicile. Pour preuve, en 2021, plus de 90 % de nos professionnels ont bénéficié de la prime « inflation ».

Ainsi, nous vous sollicitons en raison de vos mandats auprès des finistériens, afin que vous puissiez négocier la prise de dispositions rapides, ou solliciter l'exécutif, autour des mesures suivantes :

- Budgets complémentaires pour l'exercice 2022 spécifiques sur le sujet auprès des services et/ou
- Crédits non reconductibles spécifiques sur le sujet auprès des services et/ou
- Déductions de cotisations sociales auprès des services, ou
- « Primes inflations » à l'égard des professionnels de l'économie sociale et solidaire concernés.

Par cette motion d'encouragement, nous vous invitons, dans le cadre de votre travail parlementaire, à nous représenter, à persévérer au sein de vos groupes de travail à porter la voix de l'économie sociale et solidaire pour obtenir l'assurance de moyens à la hauteur des enjeux. Les citoyens de votre Territoire et des professionnels qui se mobilisent chaque jour auprès des personnes les plus vulnérables attendent un engagement fort et prégnant de votre part.

Cette motion sera remise à l'ensemble des parlementaires finistériens et à la presse locale le lundi 28 mars 2022.